

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2021

Convocations : Journal Officiel du 5 août 2021
Tout ménage du 16 août 2021

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

18 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ;
- 2) Présentation et approbation des comptes 2020 ainsi que des dépassements budgétaires ;
- 3) Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts du Cercle scolaire de Courchavon et Basse-Allaine ;
- 4) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surfaces ;
- 5) Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement sur les émoluments ;
- 6) Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement du SIS de Basse-Allaine ;
- 7) Divers.

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : MM Christophe Jubin et Louis Lehmann

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2020 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation des comptes 2020 ainsi que des dépassements budgétaires

Les comptes sont projetés sur écran, des copies ne sont plus à disposition en raison du nombre important de pages consécutif à la présentation MCH2.

Ce bouclage est le premier sous le format MCH2, la présentation et les numéros de comptes sont totalement différents.

Ces pages sont projetées mais pas lues dans leur intégralité.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives.

Sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui ont été expliqués plus précisément.

ADMINISTRATION GENERALE

Services généraux

a) Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants

- 220.31130.00 Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques : montant de Fr. 9'333.90. En plus des frais annuels habituels, achat d'un nouvel ordinateur portable et nouvel appareil suite à l'introduction des codes QR.
- 220.31300.02 Prestations administratives de tiers – MCH2 : Fr. 3'769.50, coût de la Migration informatique du format MCH1 au format MCH2.

FORMATION

Scolarité obligatoire

Degré primaire

a) Enseignement du degré primaire

- 2122.31130.00 Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques d'enseignement : Fr. 7'000.— pour acquisition d'un tableau numérique inscrit au budget mais cet écran sera payé en 2021.
- 2122.36110.00 Charges de l'enseignement Canton du Jura : Fr. 158'371.41, charges en augmentation chaque année, + Fr. 6'021.41 que prévu au budget.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS - EGLISES

Héritage culturel

Musées, arts plastiques et visuels

a) Administration

- 3110.31490.00 Eclairage de la Vieille Tour de Courchavon : Fr. 5'589.60

PREVOYANCE SOCIALE

Famille et jeunesse

Prestations aux familles

a) Prestations pour familles

- 5453.36370.00 Subvention communale – prime caisse maladie des enfants : Fr. 7'500.60 montant inférieur aux prévisions budgétaires, certains parents ne viennent pas chercher ce subside et certaines familles touchent suffisamment de subside cantonal.

Aides sociales

- 5712.36110.10 Répartition des charges Actions sociales (dépenses de l'Etat) : Fr. 115'167.40, Fr. 22'167.40 de plus que prévu au budget.

TRAFIC ET TELECOMMUNICATION

Circulation routière

Routes communales

a) Administration

- 6150.31410.00 Routes et trottoirs à l'intérieur du périmètre bâti du PA : Fr. 18'277.40, divers travaux, dont la réfection des îlots aux entrées du village.
- 6150.31411.00 Route et chemins ruraux du PA : Fr. 18'651.10, travaux de remise en état de différents chemins, dont Les Envers.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Ce service boucle avec un résultat positif de Fr. 8'844.50. L'année 2020 est une bonne année par rapport à 2019, nous avons une seule petite fuite.

Traitement des eaux usées

Ce service boucle avec un résultat positif de Fr. 17'799.30.

Amortissement du lotissement Les Champs devant la Ville pour un montant de Fr. 66'712.60, montant correspondant aux règlements des factures eaux usées des nouvelles constructions.

Gestion des déchets

Ce service boucle avec un résultat négatif de Fr. 2'112.63.

Le Conseil évaluera le montant de la taxe annuelle en fonction des nouvelles charges de ce service. Celles-ci devraient baisser notamment en raison de la pose de nouveaux Moloks à l'écopoint.

ECONOMIE PUBLIQUE

Sylviculture

Le service forestier boucle avec un résultat positif de Fr. 7'195.55.

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

C'est dans ce chapitre que nous avons rencontré des difficultés et c'est pour cette raison que l'assemblée a été reportée à ce soir.

Vous pouvez voir sous le compte

9100.40000.00 Impôts sur le revenu des PPH 2020, Fr. 1'312'555.80, ce montant résulte de la Cote provisoire estimée par le Service des contributions qui est surestimée (cette estimation se base sur les revenus 2019, toutefois et selon les déclarations d'impôts réceptionnées, cette estimation ne pourra pas se confirmer).

Malgré les démarches entreprises auprès du Chef de service du Service des contributions, du chef et du délégué aux affaires communales, de Mme la Ministre en charge de ce département, il n'a pas été possible de procéder à une correction de cette cote. Nous avons encore tenté une discussion avec la commission du fonds de péréquation, qui n'a pas aboutie non plus. Notre fiduciaire a procédé aux mêmes démarches, sans résultats non plus. Dès lors, nous avons créé le compte

9100.38920.00 Attribution à la politique budgétaire pour un montant de Fr. 825'000.--, montant calculé selon les déclarations d'impôts que nous ne toucherons pas.

Les comptes 9100.400100.00 Impôts sur la fortune des PPH et 9100.40020.00 Impôts à la source des frontaliers (PPH) ont des montants supérieurs à ce qui était prévu.

Au vu des chiffres de nos comptes, nous devons verser plus de Fr. 300'000.—au fonds de péréquation en 2021.

9201.46000.00 Rétrocession IFD 2020 : nous avons touché Fr. 12'280.--.

Péréquation financière

9300.36227.00 Contribution au fonds de péréquation : nous avons versés Fr. 115'158.—

TOTAUX

Charges	Fr.2'657'454.03	Produits	Fr. 2'770'269.45
Soit un bénéfice de	Fr. 112'815.42		

Les investissements sont expliqués et le bilan est résumé. Pour précision, les provisions comptabilisées sous MCH1 ont été annulées sous MCH2, ces corrections se sont faites par des écritures au bilan sans toucher le fonctionnement. Ceci sur demande de la fiduciaire et par manque de temps, vu les délais très courts, la secrétaire a procédé comme demandé.

Le rapport de la fiduciaire est lu ainsi que leur réserve émise sur ce problème de cote, la manière dont elle a été comptabilisée ainsi que ses conséquences.

Extrait

« Sur la base d'informations obtenues par la Commune en nouvel exercice, il s'avère que les recettes fiscales de l'année 2020, enregistrées conformément aux directives en vigueur, sont surévaluées d'environ Fr. 825'000.--. Le Délégué aux affaires communales a expressément interdit de procéder à une correction pour des raisons techniques liées au calcul de la péréquation financière. Il résulte de cette situation que les Revenus fiscaux, le Résultat des activités d'exploitation et le Résultat opérationnel sont surévalués du montant précité et que la Réserve de politique budgétaire doit être considérée comme engagée. »

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : /

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (une abstention) les comptes 2020 ainsi que les dépassements budgétaires.

3) Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts du Cercle scolaire de Courchavon et Basse-Allaine

Mme Valérie Broquet présente ce point.

Au mois de mai 2020, le Conseil communal de Basse-Allaine nous a contactés afin de revoir la convention intercommunale du Cercle scolaire et plus particulièrement, la répartition des charges liées, à savoir, les coûts des bâtiments scolaires par élève et par année.

Leur démarche est dictée par le fait que cette commune possède trois écoles, certaines avec plusieurs classes et nous une école et une classe.

Fort de ce constat, ils souhaitent signer un avenant à la convention qui stipule que la répartition des charges s'effectue de manière régulière sur la base des effectifs des élèves. Seront ajoutés à ces charges, les achats de mobiliers et les équipements techniques.

Après plusieurs rencontres, le Conseil communal de Courchavon-Mormont est entré en matière.

Les coûts seront calculés sur les frais de conciergerie, chauffage et eau, matériel de nettoyage, prestations de tiers et entretiens courants.

Les montants calculés sont les suivants :

La Commune de Basse-Allaine versera Fr. 830.—/élève domicilié dans sa commune et scolarisé à Courchavon et nous verserons Fr. 670.—/élève de notre commune scolarisé à Basse-Allaine. Cette répartition reste en vigueur pour 3 années.

En comparaison, nous payons Fr. 2'400.—/élève scolarisé à Porrentruy et en faisant une estimation sur les onze dernières années, nous aurions payé au total Fr. 3'380.— de plus que ce que nous aurions touché.

Au vu des changements juridiques, la Convention se désigne maintenant par Statuts.

Les articles modifiés sont les articles no 6 et 10.

Les statuts ainsi que leur annexe sont projetés et lus dans leur totalité.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : /

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (une abstention) les nouveaux statuts du Cercle scolaire de Courchavon et Basse-Allaine.

4) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surfaces

Le Maire présente ce point.

Ce règlement concerne les cours d'eau et leur gestion. Une personne sera nommée responsable du suivi des tâches demandées par le Canton, pour notre commune il s'agira de notre garde forestier, M. Christophe Aubry.

Le financement de l'entretien se fera par une nouvelle taxe qui sera facturée aux propriétaires fonciers. Une évaluation a été faite pour notre commune et le taux de 0.25 0/00 de la valeur officielle devrait être suffisant. Nous avons également, lors d'une précédente assemblée communale, affecté un fonds à cette nouvelle charge.

Le règlement est projeté et lu dans sa totalité par Mme Sylvia Hügli.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

Mme [REDACTED] demande s'il est prévu d'élargir le pont ? le Maire répond que non, le passage de l'eau en dessous sera légèrement modifié avec le projet sur les dangers des crues afin d'éviter l'érosion et faciliter l'écoulement.

M. [REDACTED] directement concerné par les travaux du projet des dangers sur les crues se renseigne sur sa possibilité de formuler une quelconque opposition aux futurs travaux si le règlement est accepté ce soir. Le Maire lui répond que ce présent règlement n'a rien à voir avec le projet des dangers sur les crues. Les deux sujets sont liés car ils concernent la rivière mais ils ne sont pas dépendants l'un de l'autre.

M. [REDACTED] demande si la commune de Basse-Allaine a également accepté ce règlement ? nous n'avons pas connaissance de cette information.

M. [REDACTED] émet une remarque au sujet de cette loi qui regrette-t-il soumet les propriétaires fonciers à une taxe supplémentaire alors que ces travaux et coûts devraient, selon lui, être couverts par l'impôt. Les cours d'eau appartiennent à tout le monde. Il n'est pas d'accord que ce soit toujours les propriétaires qui doivent passer à la caisse.

M. [REDACTED] trouve également ce système injuste.

Le Conseil communal partage le même avis mais la loi a été élaborée de cette manière-là.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité, 1 non et 4 abstentions, le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surface de la commune de Courchavon.

5) Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement sur les émoluments

La secrétaire présente ce point.

Les deux modifications sont projetées sur écran et la secrétaire donne lecture des articles et montants actuels et les changements proposés.

1) L'émolument pour les petits permis était de Fr. 50.— et sera augmenté à Fr. 100.— en raison du temps de travail que prennent ces demandes et procédures. L'émolument pour les grands permis reste fixé à Fr. 100.— également.

2) De plus et depuis la mise en place de l'application Jurac pour toutes les demandes de permis de construire (petits et grands) le Canton du Jura facturera une taxe supplémentaire aux communes. Cette taxe est fixée à Fr. 10.— pour les petits permis et Fr. 125.— pour les grands permis. Cette taxe supplémentaire imposée et facturée à la commune

par la mise en place de cette nouvelle application est ajoutée aux coûts des permis de construire et facturée aux requérants.
Les autres émoluments restent inchangés.

Discussion : aucune.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (1 abstention) les modifications du règlement sur les émoluments de la commune de Courchavon.

6) Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement du SIS de Basse-Allaine

Mme Sylvia Hügli présente ce point.

Le règlement qui est en vigueur actuellement date de 2003. L'assemblée communale avait voté des modifications en 2011 mais celles-ci n'ont jamais été validées par le Service des communes car Basse-Allaine n'avait pas donné suite au dossier.

Le règlement est projeté et lu dans sa totalité.

Les modifications principales sont énumérées.

Article 8 let. l / j avant : Faire tenir la comptabilité du SIS par le fourrier
 Après : Faire tenir la comptabilité du SIS par l'une des communes
 membres

Article 11 modification de la composition de L'état-major du SIS

Article 31 al. 3 Le présent règlement abroge le règlement du service de défense de la commune de Boncourt du 1er juillet 2003, de la commune de Buix du 12 juin 2003, de la commune de Courchavon du 12 juin 2003, de la commune de Courtemaîche du 2 juillet 2003 et de la commune de Montignez du 7 juillet 2003.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : /

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (une abstention) les modifications du règlement sur le SIS de Basse-Allaine.

7) Divers

Le Maire donne les informations suivantes :

RENOVATION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE : le projet est en cours de préparation. Il est prévu d'organiser une séance d'information pour la population au mois de novembre et de présenter le crédit à l'assemblée du mois de décembre.

ORAGES ET ECOULEMENT D'EAU : lors des fortes précipitations de cet été, nous avons rencontré des problèmes d'évacuation d'eau au village de Mormont et découvert un problème. Une conduite de 250 est bouchée et pleine de calcaire. Nous n'avons pas changé ce tronçon lors des travaux d'assainissement. Le bureau d'ingénieurs recommande la pose d'un tuyau de taille 400 pour remédier à ce problème.

M. JEPHTE VOGEL : la commune organise le 1^{er} octobre prochain une réception officielle afin de le féliciter pour sa médaille de bronze aux Championnats du monde d'athlétisme au Kenya.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Mme [REDACTED] demande où en est le dossier concernant les travaux sur les dangers des crues et aménagement des berges ? Comme expliqué, nous n'avons pas de nouvelle sur ce dossier. Les travaux ne se feront pas cette année.

M. [REDACTED] demande si le bureau d'ingénieurs n'a pas sa part de responsabilité dans les problèmes d'évacuation d'eau à Mormont ? Comme déjà expliqué, dans le projet de la traversée du village de Mormont, il n'était pas question de changer cette conduite. Cette conduite est suffisante pour des quantités d'eau qualifiées de normales mais de tels orages avec de telles averses ne sont pas habituels et vu sa taille et son état elle n'a pas réussi à évacuer l'eau au fur et à mesure.

M. [REDACTED] demande quel tronçon sera remplacé ? Le Maire lui explique que c'est le branchement « Au Reucher ». Le Maire rappelle que l'eau provenait également des sources et que la taille du tuyau posé est insuffisante.

M. [REDACTED] demande si la commune avait contacté M. [REDACTED] de Manu Motos afin de lui demander d'aller tester ses motos sur une autre route que la route cantonale du village ? Le Maire lui en avait parlé. Nous lui enverrons un courrier.

MM [REDACTED] relèvent que le train fait beaucoup plus de bruit que par le passé. Ils se demandent si cela est consécutif aux derniers travaux de meulage des voies. Mme Sylvia Hügli recommande que le quartier adresse un courrier à la personne notée en référence du courrier d'annonce desdits travaux. M. [REDACTED] communique l'information qu'il avait reçue il y a quelques années lors d'une même situation. Les voies bougent avec la chaleur et l'humidité, donc le bruit évolue en fonction de la météo.

M. [REDACTED] demande si la commune pourrait rappeler, sur un tout-ménage, aux propriétaires fonciers de tailler leurs haies et arbres. Nous le ferons en temps opportun.

M. [REDACTED] regrette la pose des Moloks qui compliquent l'élimination des déchets. Les ouvertures sont petites. Mme Sylvia Hügli lui rappelle que c'étaient nos bennes d'avant qui permettaient des dépôts en masse et de ce fait, nous trouvions beaucoup de mélange et mauvais dépôts dans les bennes. Les Moloks sont de taille standard. C'est un changement d'habitude.

Le Maire remercie les personnes présentes et avant de conclure cette assemblée prend la parole afin de remercier la secrétaire qui fête cette année ses 20 ans de services. Après un petit discours, un bouquet de fleurs lui est remis.

La secrétaire remercie le Conseil pour cette belle surprise et attention.

Le Maire souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

M. Alexis Choffat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal ainsi que la secrétaire pour leur travail. Il souhaite également une belle fin de soirée aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h40.

Courchavon, le 29 septembre 2021

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber